

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE 2023



**DÉCOUVREZ LES ACTIONS MISES EN PLACE
POUR AGIR À COURT ET MOYEN TERME**



Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, notre inscription dans la démarche des Villes en transition nous a conduits à engager une réflexion sur la sobriété énergétique.

Aujourd'hui, le contexte national et international qui appelle les citoyens, les collectivités et l'État à baisser drastiquement leurs consommations d'énergie, nous encourage à accélérer le pas.

Un plan d'actions ambitieux a été travaillé et est d'ores et déjà décliné au sein de la collectivité, pour nous permettre de réduire nos consommations, notre impact sur l'environnement et nos dépenses, tout en préservant les services publics auxquels nous sommes attachés.

Ce plan de sobriété énergétique, que nous vous invitons à découvrir, est évolutif. Il sera actualisé dès que nécessaire afin de prendre en compte de nouvelles actions amorcées, l'évolution des actions présentées et les résultats obtenus.

Vanessa Slimani
Maire, Conseillère départementale du Loiret

**UN PLAN FACILITÉ
PAR LES MESURES
DÉJÀ ENGAGÉES PAR
LA VILLE DEPUIS 2020**

**DES ACTIONS ADAPTÉES
AUX PUBLICS
ET AUX USAGES**

**UNE DYNAMIQUE CONFORTÉE
PAR LE MAINTIEN
DES MANIFESTATIONS
ASSOCIATIVES ET MUNICIPALES**

QU'ENTEND-ON PAR SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ?

Le modèle de notre société repose sur un rythme d'exploitation des ressources qui n'est pas durable. Il nous faut prendre le virage de la sobriété qui vise à faire évoluer nos pratiques de manière volontaire et organisée.

POURQUOI EST-CE NÉCESSAIRE ?

La crise climatique nous incite à nous réinterroger et à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement. De plus, l'explosion du coût de l'énergie impacte significativement le budget de la collectivité au risque d'empêcher de nombreux investissements.

La Ville s'est donc engagée dans une démarche de sobriété énergétique en construisant un plan permettant la mise en œuvre d'actions à court et moyen terme, en 3 axes : ingénierie et accompagnement; sobriété dans les bâtiments; sobriété dans les consommations. Ce plan évoluera en fonction des besoins.

NOS LEVIERS D'ACTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES POUR AGIR À COURT ET MOYEN TERME

ÉCOLOGIQUES

Réduction des consommations

ÉCONOMIQUES

Contenir tant que possible l'inflation

6 ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX POUR LA RÉUSSITE DU PLAN SOBRIÉTÉ

EXEMPLARITÉ

VISIBILITÉ

COHÉRENCE

ACCOMPAGNEMENT
AU CHANGEMENT

MESURE
DES IMPACTS

VALORISATION
DES ACTIONS


EN CHIFFRES

Sur l'année 2019, la consommation énergétique de la Ville s'élève à **9 400 mégawatt-heure, ce qui représente 975 319 € TTC** (carburant compris et hors éclairage public) pour les 128 bâtiments appartenant à la collectivité.

1 DÉMARCHE

- **S'engager pour le label Climat - Air - Énergie.** En 2022, les premières étapes pour la mise en place de ce label ont été réalisées. Avec l'appui d'un conseiller, un état des lieux de la politique de la collectivité dans les secteurs couverts par ce label sera réalisé. Un programme d'actions sera ensuite défini.
- Évaluer annuellement nos actions pour le label Climat - Air - Énergie.
- Dans le cadre de la feuille de route Ville en Transition, l'année 2024 sera dédiée à l'énergie.
- Définir un plan de développement des énergies renouvelables.

2 CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS

- **Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des agents et partenaires sur l'utilisation des consommables** (papier, fournitures, matériel...).
- **Nommer des référents sobriété** par bâtiment afin de les sensibiliser à la démarche.  -5%
- **Intégrer des formations** autour de la préservation des ressources et des économies d'énergie dans le plan de formation de la collectivité.
- Sensibiliser à la rénovation énergétique avec les permanences «Ma Métro Rénov» d'Orléans Métropole organisées sur la commune.
- Travailler avec les structures subventionnées par la Ville à la mise en place d'une démarche sobre en énergie dans leurs pratiques et l'organisation de leurs manifestations.
- Aider les ménages précaires à mieux consommer en lien avec le CCAS.
- Recruter deux services civiques, ambassadeurs de la transition écologique.
- Appuyer les actions du groupe d'agents Ville en Transition.
- Accompagner les éco-délégués dans les établissements scolaires de la ville.

3 GESTION DES ÉNERGIES

- **Utiliser les conclusions du schéma directeur immobilier pour réaliser les investissements** nécessaires afin d'améliorer les performances écologiques des bâtiments.
- Mettre en place un suivi de consommation intelligente avec les fournisseurs d'énergies.
- Inciter la construction de bâtiments performants dans la commande publique, les orientations d'aménagement et de programmation pour limiter l'impact énergétique.

 -X% Pourcentage d'économie d'énergie visé par l'action (Source négaWatt)

AXE 2 - PLUS DE SOBRIÉTÉ DANS LES BÂTIMENTS

1 CHAUFFAGE

▪ Régler le chauffage à :

- 19°C dans les bâtiments municipaux occupés par les agents
- 18°C pour le DOJO et la salle de gym
- 16°C pour les bâtiments accueillant des activités sportives calmes
- 14°C pour les bâtiments accueillant des activités sportives intenses

-28%

▪ Arrêter le chauffage dans les lieux inoccupés

sauf lorsque la température extérieure descend en dessous de 3°C.

-8%

▪ **Réduire la période de chauffe** de la fin des vacances d'automne au début des vacances de printemps.

▪ Interdire l'utilisation de chauffage d'appoint.

▪ Rationaliser l'occupation des locaux par le télétravail, le regroupement d'agents ou encore la fermeture de certains locaux.

2 CLIMATISATION ET VENTILATION

▪ Régler la climatisation à 26°C dans les bâtiments occupés.

-15%

▪ Régler la climatisation à 27°C dans les locaux des serveurs informatiques et l'arrêter dans les locaux des répartiteurs informatiques.

-60%

▪ Arrêter la climatisation dans les lieux non-occupés en permanence.

-5%

▪ Arrêter progressivement la ventilation sur les sites inoccupés.

-50%

3 EAU CHAUDE SANITAIRE

▪ Couper l'arrivée d'eau chaude dédiée au lavage des mains (hors activités de santé, social et enfance).

-10%

▪ Généraliser progressivement les dispositifs hydro-économes

aux points de puisages d'eau chaude.

-8%

-X% Pourcentage d'économie d'énergie visé par l'action (Source négaWatt)

4 ÉCLAIRAGE

- **Arrêter l'éclairage extérieur des bâtiments municipaux la nuit** et limiter l'éclairage des équipements sportifs.

-45%

- **Remplacer progressivement les luminaires énergivores** et mettre en place des détecteurs de présence.

-75%

- **Limiter la période d'allumage de la décoration de Noël lumineuse** en passant de 2 mois et demi à 1 mois.

- Sensibiliser les commerçants et entrepreneurs à l'extinction de leurs bâtiments et vitrines selon la législation en vigueur.

POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (EN LIEN AVEC ORLÉANS MÉTROPOLE)

- **Arrêter l'éclairage entre 00h et 6h du matin** hors quartier prioritaire de la ville et axes routiers principaux.

-45%

5 LA PISCINE

- **Baisser la température des bassins de 1°C.**

- **Envisager la fermeture ponctuelle de l'équipement aux périodes les plus défavorables de chauffe.**

- Décaler certaines manifestations sportives en dehors des horaires de pic d'électricité / gaz.

- Étudier la possibilité de réduire le débit des pompes de filtration la nuit.

- Étudier la possibilité de réduire le débit de la centrale de traitement d'air du hall bassin la nuit.



-X% Pourcentage d'économie d'énergie visé par l'action (Source négaWatt)

AXE 3 - PLUS DE SOBRIÉTÉ DANS NOS CONSOMMATIONS

1 MOBILITÉ

- **Réduire les déplacements** en favorisant l'organisation des réunions par visioconférence et encourager le télétravail pour les agents remplissant les critères du travail à distance.
- Augmenter progressivement le parc de vélos de la Ville pour les agents.
- Pour les trajets domicile-travail, recenser et favoriser le covoiturage des agents par la mise en place d'une plateforme.
- Former les agents à l'éco-conduite.

2 RESTAURATION

- **Favoriser l'approvisionnement local** en denrées et la réduction des produits transformés.
- **Renforcer les campagnes de sensibilisation anti-gaspi** dans les écoles, en lien avec le Syndicat Intercommunal Restauration Collective.

3 DISTRIBUTEURS DE BOISSONS

- Programmer le fonctionnement des distributeurs de boissons en fonction de l'occupation des lieux.

-50%

4 NUMÉRIQUE

- **Supprimer les panneaux d'information numérique dans la ville.**
- **Éteindre les écrans d'affichage** dans les accueils municipaux et les zones de bureau.
- **Promouvoir les éco-gestes numériques.**
- **Mettre en veille automatique les photocopieurs et vidéoprojecteurs** de la collectivité dès 5 minutes sans utilisation.

-40%

-X% Pourcentage d'économie d'énergie visé par l'action (Source négaWatt)

**Retrouvez toutes les actualités
sur le plan sobriété énergétique
et les mesures mises en place
sur www.saintjeandebraye.fr**

